

# autoactu.com

Constructeurs - 16/11/2023 - #Renault , #Tesla , #Peugeot

Accès au bonus : Mobilians rappelle que les options ne doivent pas être intégrées au prix

Par Xavier Champagne Chef de rubrique

Vous êtes abonné

Offrir cet article

**Mobilians a fait confirmer à l'ASP que les options n'entrent pas dans le coût d'acquisition d'un véhicule électrique qui ne doit pas dépasser 47.000 euro pour s'être éligible au bonus.**

Pour bénéficier du bonus de 5.000 euros, le coût d'acquisition d'un véhicule électrique doit être inférieur à 47.000 euros TTC.

L'[arrêté du 4 décembre 2022](#) précise ce qu'il faut inclure et exclure dans ce coût d'acquisition. Il inclut "les éventuelles remises commerciales octroyées par le professionnel, toutes taxes comprises, augmenté du coût de la batterie si celle-ci est prise en location". Il inclut également "les équipements intrinsèques du véhicule" et exclut "les remises ou déductions liées à la reprise d'un véhicule existant ; les équipements non intrinsèques du véhicule, comme les options ; les services annexes, comme les frais d'immatriculation, les frais de courtage, les frais de transport pour convenance de l'acquéreur, les frais d'essence et les frais de préparation du véhicule".

Pourtant, relève notre confrère de l'Argus, les sites web de Renault et Peugeot incluent les options dans le calcul du prix pour définir si le véhicule configuré est éligible ou non au bonus. Tesla en revanche a récemment modifié son configurateur pour exclure les options du calcul.

Mobilians s'est senti obligé d'interroger l'Agence de Service et de Paiement (ASP) sur le sujet. Celle-ci a confirmé l'arrêté, expliquant que "par souci de simplicité et de clarté, notamment afin d'éviter les difficultés d'interprétation sur ces notions d'équipements intrinsèques ou extrinsèques aux véhicules, il est considéré que toute option est extrinsèque au véhicule et n'est donc pas à intégrer au coût d'acquisition déterminant les montants d'aides".

Les clients qui n'auraient pas bénéficié du bonus pour cause d'options qui auraient fait dépasser les 47.000 euros ont jusqu'à 6 mois après la facturation pour faire valoir leur droit.

← Actualité précédente : Électrification de tous les autocars neufs dans l'UE en 2030 : Clément Beaune juge l'objectif trop rapproché

Actualité suivante : Herlander Zola nommé directeur commercial de Jeep et Ram au Brésil →